

« 4S IMMOBILIER »

Société par Actions Simplifiée

Capital : 165.000,00 €

Siège social : 440 Corniche d'Azur

(06210) MANDELIEU-La-NAPOULE

R.C.S. CANNES 814 300 695

PROCES-VERBAL DE LA DECISION UNANIME PRISE PAR LES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES :

- Mme Dorothea LINDNER

Née le 14 septembre 1948 à JADE (ALLEMAGNE)

Demeurant à CANNES (06400) 16, allée de la Forêt

Epouse de M. Yves STRUYVEN

De nationalité allemande

Propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE (350) actions numérotées de 1 à 350

- M. Yves STRUYVEN

Retraité

Né le 8 août 1927 à BREST

Demeurant à CANNES (06400) 16, allée de la Forêt

Epoux de Mme Dorothea LINDNER

De nationalité française

Propriétaire de CENT CINQUANTE (150) actions

Numérotées de 351 à 500

- Mme Adélaïde BENNETT-STRUYVEN

Gérante de société

Née le 19 octobre 1986 à SAUMUR

Mariée à Mme Marie Ange ALEXIS sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Nathalie CAYROU LAURE, Notaire à TOULOUSE, le 2 octobre 2023

Demeurant à PAU (64000), 2, Place Royale

De nationalité française

Propriétaire de QUATRE CENT CINQUANTE (450) actions numérotées de 501 à 950

- Hoirie de Feu M. Olivier STANG

Représentée aux présentes par Mme Dorothea LINDNER et M. Yves STRUYVEN

Propriétaire de SEPT CENTS (700) actions numérotées de 951 à 1650

Seuls associés de la société, rappellent ce qui suit :

- M. Olivier STANG, Président de la Société et membre du comité de direction, est décédé à MANDELIEU-LA-NAPOULE le 10 décembre 2023.

- M. Olivier STANG a laissé pour lui succéder M. Yves STRUYVEN, son père, Mme Dorothea LINDNER, sa mère et Mme Adélaïde BENNETT-STRUYVEN, sa demi-sœur, tel que cela résulte d'un acte de « NOTORIETE » reçu par Me Nathalie CAYROU LAURE, Notaire à TOULOUSE, en date du 12 février 2024.

- Mme Adélaïde BENNETT-STRUYVEN a renoncé :

- aux legs faits par M. Olivier STANG tel que cela résulte d'un « CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UNE RENONCIATION A LEGS » dressé par le Tribunal Judiciaire de GRASSE le 27 juin 2024,

- à la succession de M. Olivier STANG tel que cela résulte d'un « CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UNE RENONCIATION A SUCCESSION » du Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 17 juin 2024 et d'un « ACTE RECTIFICATIF RENONCIATION A SUCCESSION » du Tribunal Judiciaire de GRASSE en date du 27 juin 2024.
- M. Yves STRUYVEN et Mme Dorothea LINDNER demeurent les seuls héritiers de M. Olivier STANG et sont, par voie de conséquence, les seuls indivisaires de la Hoirie de Feu M. Olivier STANG.
- La présidence de la Société est vacante depuis le décès de M. Olivier STANG survenu le 10 décembre 2023.
- La société est privée de Comité de Directions depuis le décès de M. Olivier STANG survenu le 10 décembre 2023.
- Suivant « Ordonnance » en date du 26 juin 2025 rendue par M. le Président du Tribunal de Commerce de CANNES, dont une copie demeure annexée aux présentes, Mme Dorothea LINDNER a été désignée en qualité de mandataire ad hoc avec pour mission, notamment, de prendre l'initiative d'une décision collective des associés de la S.A.S « 4S IMMOBILIER » ayant pour objet de désigner les membres du Comité de Direction et conformément aux modalités visées à l'article 25 des statuts de la société.

A l'initiative de Mme Dorothea LINDNER, en application de l'article 25 des statuts de la société et en exécution de l'« Ordonnance » du 26 juin 2025, les associés ont pris, par consentement unanime, la décision suivante :

DECISION UNIQUE

Les Associés, prennent acte du décès de M. Olivier STANG survenu le 10 décembre 2023 à MANDELIEU-LA-NAPOULE.

En conséquence de ce décès, les associés prennent acte de la vacance de la présidence et du comité de direction.

De sorte, les associés nomment, à compter de ce jour, en qualité de membres du comité de direction :

- **Mme Dorothea LINDNER**, associée de la société, laquelle déclare accepter cette fonction et affirme n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat,
- **M. Yves STRUYVEN**, associé de la société, lequel déclare accepter cette fonction et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Fait à CANNES, le 8 juillet 2025, en QUATRE (4) exemplaires

Mme Dorothea STRUYVEN

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du comité de Direction »



Mme Yves STRUYVEN

« Bon pour acceptation des fonctions de membre du comité de Direction »



Mme Adélaïde BENNETT-STRUYVEN

« Bon pour accord » »

